

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 20 (1929)

Artikel: Fribourg

Autor: Gremaud, Emile

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Disons encore que notre Université vient de laisser partir M. le Dr Fernand Gonseth, professeur de mathématiques, un enfant de Sonvilier. Pédagogue éclairé, doué d'une belle et forte intelligence, possédant un cœur d'or, une patience et une douceur remarquables, rien de moins qu'un savant dont les avis étaient très écoutés, M. le Dr Gonseth laissera un souvenir lumineux chez ceux qui ont eu le privilège de suivre ses cours. Ce qui tempère notre chagrin de le voir nous quitter, c'est que bon nombre de ses élèves le retrouveront au Polytechnicum où il vient d'être appelé.

L'Université a fait appel à de nouvelles forces. M. le Dr Richard König, conseiller national, membre de plusieurs commissions, auteur de nombreuses publications, collaborateur de M. le Dr Laur, enseignera l'économie nationale, discipline à laquelle il donnera un nouveau relief, car le nom qu'il s'est fait dans cette direction lui assurera des succès certains. Tous les journaux ont accueilli avec joie sa nomination. M. le Dr Willy Scherrer, de St-Gall, à peine âgé de trente-cinq ans, privat-docent à l'Ecole polytechnique, a été choisi parmi un grand nombre de postulants, pour enseigner la géométrie supérieure. Sa nomination est vue de bon œil dans le monde pédagogique.

MARCEL MARCHAND.

Fribourg.

Après deux années de somnolence, — disons mieux, — de recueillement normal et règlementaire, la Société fribourgeoise d'Education a retrouvé son entrain et sa bienfaisante activité vieille déjà de soixante ans. C'est ainsi qu'elle s'est réunie à Fribourg, en juin du printemps dernier, et a consacré, sous la présidence de M. le Dr Savoy, inspecteur scolaire, la plus grande partie de sa séance d'affaire à la discussion des conclusions d'une étude de M. Brunisholz, instituteur, sur «l'orientation professionnelle et le corps enseignant.» Dans son excellent travail, le rapporteur avait successivement envisagé les multiples aspects de l'orientation professionnelle, le devoir de l'école et surtout du maître dans ce domaine, le rôle de l'office spécial et ses relations avec l'école, enfin, le programme de la nouvelle tâche professionnelle. Ainsi circonscrit, le débat se plaça d'emblée sur un terrain pratique ; il fut, au surplus, inauguré par le chef de notre Département de l'Instruction publique qui avait tenu à souligner l'importance du sujet et des conclusions précises qu'il convenait de prendre pour les soumettre à l'examen de l'autorité supérieure. A la suite de M. le conseiller d'Etat Perrier, M. le Dr Aeby, professeur à l'Université, reconnut, en sa qualité de

syndic de Fribourg, une certaine valeur professionnelle à la moderne institution, moins dans la sélection des futurs artisans qu'elle permettrait de faire, que dans les indications propres à diriger la jeunesse vers des métiers moins encombrés et des professions méconnues peut-être, quoique avantagés par une garantie constante d'activité et de travail.

L'orientation professionnelle s'est exercée aux débuts même de cette instruction spéciale destinée aux arts et métiers dont la diffusion a été si rapide, en Suisse, depuis tantôt un demi-siècle. Dès le jour où l'on eût compris qu'une carrière sérieuse ne s'embrasse pas au hasard, dès que fût reconnue la nécessité d'un contrôle de la préparation à l'artisanat, les pouvoirs publics ne tardèrent pas à édicter des lois protectrices des apprentis, et la préoccupation de conseiller à la jeunesse des métiers dans le choix de leurs tâches futures se fit jour bientôt. Renouant une tradition séculaire chère aux corporations, ce problème a provoqué, un peu partout, l'organisation de bureaux spéciaux dont le succès semble s'affermir puisque, naguère, à Lucerne, l'Union catholique des Offices d'orientation professionnelle a discuté une thèse du Père Hüsser sur la question des examens d'aptitudes psychotechniques. On voit par là que l'intérêt éveillé sur les mesures capables d'assurer un choix plus raisonné et mûri des carrières manuelles, dépasse aujourd'hui le primitif souci de contrôler les contrats et de sanctionner, par des examens professionnels, les tâches de l'apprentissage.

Notre assemblée pédagogique entendit, tour à tour, des hommes bien avertis sur ce sujet, notamment M. Genoud, qui exposa ce qui reste à faire chez nous dans cette voie, en évoquant ses souvenirs lointains de pionnier de l'enseignement professionnel en notre canton et même en Suisse romande. Elle applaudit également aux paroles de M. le professeur Dr Dévaud à qui rien n'échappe des innovations qui se produisent dans tant de domaines où l'école a le devoir d'intervenir. Avec attention, chacun suivit sa relation vivante des phases de l'orientation professionnelle qu'il avait eu l'occasion de voir se dérouler sous ses yeux à Berlin. En cette populeuse cité, en effet, plus de cent mille jeunes gens défilent annuellement dans les bureaux de l'institution qui centralise les services de l'apprentissage ; de ce chiffre imposant des futurs apprentis berlinois, un millier seulement, pour n'avoir pas d'intention arrêtée, sont acheminés à l'office des enquêtes professionnelles où des experts qualifiés les interrogent sur leurs goûts, leurs aptitudes, leur état de santé, les occupations de leurs parents, leurs conditions matérielles et finissent par leur donner un conseil judicieux.

Transportons donc à sa suite, dans la zone d'un canton restreint et agricole comme le nôtre, la proportion du centième qui se dégage des données de M. le Dr Dévaud ; défalquons du total des émancipations scolaires, le nombre des élèves que retiennent l'agriculture, le commerce ou les études, et nous constaterons que près de sept cents jeunes Fribourgeois, de l'un ou l'autre sexe, seraient réservés annuellement à l'exercice des métiers. Que si, maintenant, nous appliquons à cet effectif le pourcentage de la grande ville, nous vérifierons que c'est au profit d'une dizaine d'adultes que s'exerceraient les investigations d'experts psychotechniques des carrières manuelles. M. Roggo, maître secondaire, en a décrit complaisamment le but, les moyens, voire certains résultats. Mais ces observations ne démontrent pas encore pratiquement qu'elles sont aptes à déterminer la valeur sociale de tout individu. Alors une réserve au moins partielle semble ici s'imposer.

Un chiffre plus élevé, hélas ! doit être retenu, chez nous, quand on veut faire le dénombrement des jeunes gens promis aux travaux de manœuvre et au chômage. L'école doit s'en préoccuper et c'est en leur faveur que se déployera l'effort méritant des maîtres et des autorités scolaires. M. Muller, inspecteur des apprentissages, qui a relaté quelle est, dans notre canton, la pratique actuellement suivie, aurait pu souligner que l'écart jadis sensible entre le nombre des contrats reconnus et celui des élèves émancipés et destinés aux métiers diminue peu à peu puisque 525 contrats, en 1927, avaient été soumis au contrôle de l'office.

Indépendamment d'une fiche signalétique des aspirations et des aptitudes des élèves à l'endroit de la profession, il a été conseillé de dresser une statistique annuelle des émancipations de l'école primaire, statistique qui n'envisagerait que les seuls élèves voués à l'artisanat des villes et des campagnes. Quel maître pourrait dire qu'il n'est pas renseigné sur les projets de ses élèves et ne connaît pas les causes de certaines défaillances ? La statistique dressée avec de tels éléments permettra aux organes de surveillance de l'apprentissage les démarches visant à restreindre encore le nombre des adultes qui ne parviennent pas à se déterminer à cette heure critique de leur vie.

A une exception près, toutes les voix ont reconnu l'importance du rôle de l'école intervenant comme auxiliaire des familles à qui appartient, avant tout, le devoir de l'entretien, c'est-à-dire, en particulier, l'établissement convenable des enfants. Elles ont proclamé l'action féconde des maîtres sur des élèves qu'un fâcheux nonchaloir ou la faiblesse de leurs parents exposent au

triste sort des sans-métiers. Les considérations ainsi émises seront revues par le comité de l'association pour être présentées sous forme de vœux à l'autorité compétente.

N'est-ce pas dans cet ordre d'idées que, devançant le débat intervenu, l'honorable directeur de nos écoles s'est adressé, par circulaire du 23 avril, aux inspecteurs et commissions scolaires, ainsi qu'au personnel enseignant pour signaler une impérieuse tâche éducative de l'école dans le redressement d'un côté du caractère fribourgeois par la lutte à entreprendre contre le laisser-aller. Que d'exemples de ce travers de chez nous pouvaient être évoqués par le haut magistrat qui, au cours de sa carrière administrative antérieure, a suivi de près nos affaires tant publiques que privées ? Que de fois ne l'a-t-il pas dépisté dans ses néfastes conséquences sur la marche d'institutions hautement utiles, mais qui ont périclité par l'incurie, l'indifférence et le désordre conjurés contre elles ? Aussi bien, n'a-t-il eu aucune crainte de faire remonter au laisser-aller la responsabilité de telles déconfitures financières, de l'insuccès de maintes entreprises commerciales et d'exploitations agricoles surtout, qui — comme le disait son prédécesseur au dicastère de l'Instruction publique — ont vu leur chef dilapider la fortune des ancêtres sur le sol même où un nouveau propriétaire ou fermier étranger recueillera des profits rémunérateurs ?

Il serait sans doute intéressant de rechercher la cause du laisser-aller; mais il apparaîtra plus important de connaître les moyens d'extirper, dans ses racines, cette faiblesse qui a trop souvent provoqué notre infériorité économique. Et M. le conseiller d'Etat Perrier de convier, par circulaire, tous ceux qui ont à cœur l'avenir du pays à collaborer à cette œuvre de relèvement. Donnons-lui la parole pour l'indication de la tâche qui incombe à l'école et que les institutions scolaires d'autres cantons ne méditeront pas sans quelque profit.

« Je ne pense pas qu'il soit bien utile de faire sur cette question de longues leçons théoriques. Vous parlerez, sans doute, à vos enfants de la situation sur laquelle je viens d'attirer votre attention, d'une manière appropriée aux différents âges et en illustrant vos paroles d'exemples qui, certes, ne vous manqueront pas. Mais vous aurez surtout la préoccupation constante — préoccupation de tous les jours et de toutes les heures — de donner à notre jeunesse des habitudes d'ordre, d'exactitude, de propreté, de constance dans l'effort, de travail bien fait. Vous serez vous-mêmes un exemple vivant de ces qualités en commençant votre classe à l'heure, en préparant minutieusement vos leçons, en corrigeant régulièrement les devoirs de vos élèves,

en soignant votre tenue personnelle et votre langage. Vous veillerez à l'ordre parfait dans la maison d'école. Vous exigerez de vos enfants qu'ils arrivent en classe propres et vêtus sans négligence : le plus pauvre vêtement peut être convenable. Vous vous servirez de toutes vos leçons pour lutter contre le laisser-aller. Travaillez et faites travailler en intensité plus qu'en durée. Exigez des réponses correctes, des phrases qui tiennent debout. Notre négligence dans le langage n'est malheureusement qu'une conséquence de notre tempérament mou, de notre paresse à penser et à nous exprimer exactement ; cette paresse est un obstacle au succès même de notre activité pratique, car, pour agir avec fruit, il faut commencer par savoir clairement ce que l'on veut. Vous apporterez un soin particulier à la propreté et à la bonne apparence des devoirs écrits. Vous vous efforcerez d'ailleurs de favoriser l'initiative personnelle de vos enfants : l'éducation doit discipliner ; elle ne doit pas comprimer. Mais ce ne sont là que des exemples ; vous saurez sans doute trouver mille autres occasions d'aiguiller votre action éducatrice dans la direction que je vous indique.

» La gymnastique elle-même pourra servir à cette éducation. Il y a entre la tenue du corps et la force d'âme une relation intime. Les exercices corporels bien compris et bien contrôlés redresseront le laisser-aller physique, conséquence du laisser-aller moral, et donneront confiance en elle-même à une race trop timide.

» Je veux enfin m'adresser spécialement aux institutrices et plus encore aux maîtresses ménagères. C'est dans les écoles de filles — où l'on a encore trop souvent la tendance à exagérer l'importance du savoir livresque et de la mémoire — que cette éducation devra être particulièrement poussée. Le rôle de la femme dans le problème qui nous préoccupe est considérable. L'influence du milieu est capitale : là où la femme aura un intérieur propre, bien ordonné, des enfants soignés, un ménage bien tenu, le père de famille et les grands fils seront bien près d'avoir les qualités d'ordre et de bonne tenue que nous voulons voir se généraliser.

» Je considère cette tâche éducatrice comme un de mes plus grands devoirs à la Direction de l'Instruction publique. Je pense d'ailleurs à mon vénéré prédécesseur qui fut un exemple d'énergie et de travail. Plus que jamais l'instruction est nécessaire dans l'âpre concurrence du monde moderne; mais je place plus haut encore l'éducation. Lorsque je visiterai une école, — et je compte en visiter à l'improviste en dehors des examens, — je regarderai ce que vous avez fait de vos enfants, plus encore que ce que vous leur aurez appris. »

De telles directions méritent d'être constamment présentes à la pensée des éducateurs. En les appliquant avec persévérance ceux à qui est confié l'avenir de la jeunesse voudront procurer au chef de notre enseignement public, qui a une si claire vision de son rôle, et le sentiment aigu du devoir scolaire, la satisfaction de voir se réaliser bientôt ses légitimes espoirs dictés par un profond amour du pays.

Toutes nos institutions publiques ou privées doivent s'associer à la lutte entreprise, et plus elles sont élevées dans la hiérarchie, plus ce devoir devient grave et impérieux.

S'il est un établissement qui peut utilement collaborer, quoique sur un plan limité, à la tâche de M. Perrier, c'est bien le Technicum d'où sortent, chaque année, nos techniciens du degré moyen et nos futurs contre maîtres de l'industrie et du chantier. Mais il importe que cette école soit mieux comprise et appréciée et que le nombre des Fribourgeois qui la fréquentent et qui forment actuellement le 43 % de l'effectif, se relève de plus en plus. Certes, jusqu'ici, le Technicum n'a guère offert à ses élèves, dans ses salles de classe et ses ateliers, le confort désirable. Voilà bien, à la vérité, une constatation que l'on est en droit de faire à propos de maintes institutions de notre canton. Fribourg n'a point obéré ses finances par son édilité scolaire ; modeste autant que prévoyant, il s'efforça de compléter son ensemble d'écoles cantonales sans aggraver les charges du contribuable. Il semble même qu'il fut toujours de règle ici de transformer de vieux immeubles pour les affecter aux écoles. Ainsi fut logé le Technicum dans une dépendance de l'ancienne fabrique des wagons devenue plus tard le siège d'une caserne. Les salles de classe y sont vastes, bien éclairées, et un badigeon va leur donner bientôt un renouveau de jeunesse. Autrement en est-il des ateliers qui ne correspondent à aucune des exigences actuelles et au nombre grandissant des apprentis. Exigus, insalubres, voire dangereux, ils entravent le développement normal de l'école et le rendement commercial de l'entreprise. D'une restauration, il ne fut jamais sérieusement question ; d'autre part, il était exclu de solliciter de la caisse cantonale, qui vient à peine de retrouver son équilibre, l'effort d'un versement en faveur d'une construction nouvelle. Comment pourvoir les ateliers de mécanique et de menuiserie d'une installation simple, mais confortable, et réunissant les conditions requises partout : espace, lumière, hygiène et sécurité, sans faire appel aux finances publiques ?

Le problème ainsi posé paraissait insoluble ; il a cependant trouvé une réponse favorable. Les professeurs de l'école du bâtiment ont élaboré les plans de l'annexe projetée dont le devis

— équipement moderne des ateliers y compris — comporte une dépense de 350 000 francs. Fondé sur un message du Conseil d'Etat du 24 avril 1928, notre Grand Conseil accorda l'autorisation de bâtir, en même temps que de contracter l'emprunt qui devra servir à financer l'ouvrage. Il a été, en outre, prévu que le capital investi dans cette construction, sera amorti en trente-sept ans, au moyen d'une annuité constante à prélever sur le budget de l'école que des ressources indirectes et, notamment, une forte compression de dépenses, mettraient à même de supporter la charge annuelle supplémentaire.

Le bâtiment, dont les fondements viennent de sortir de terre, ouvrira — espérons-le — ses portes, dans une année, à un nombreux effectif d'élèves techniciens et d'apprentis actifs et joyeux.

Une autre construction scolaire est sur le point d'être achevée, dans la vaste cour du Collège cantonal de Saint-Michel, où elle se dresse en face de l'imposant panorama qui, de la colline de Belzé, se déroule entre les Alpes et le Jura. Cet édifice est destiné à recevoir l'internat principal du Collège, trop à l'étroit, depuis de nombreuses années, dans la partie centrale de l'ancien cloître des Jésuites ; cependant sa construction n'a pas exigé une combinaison dans le genre de celle qui prépare aujourd'hui au Technicum la possession d'ateliers confortables et pratiques. Dès que l'internat fut placé sous la direction de M. le Préfet Pasquier, — il y aura bientôt trente ans, — une réserve a été constituée par des prélèvements annuels sur les bonis de l'établissement. Cette réserve de fr. 300 000 a servi de premier fonds destiné à la construction qui s'achève. Par décret du Grand Conseil, le gouvernement a également obtenu l'autorisation de bâtir et d'emprunter le solde de fr. 200 000 encore nécessaire, et la caisse de l'internat, gardera la tâche de rembourser cette dette en vingt-quatre ans, sans emprise sur les fonds de l'Etat.

A Fribourg, — comme ailleurs sans doute, — les questions d'administration sont rarement simples. L'internat sera à peine servi qu'il faudra songer à donner satisfaction au Collège, dans l'ensemble, et pourvoir son gymnase et son école commerciale de salles de classe et de locaux annexes qui sont demeurés en l'état où ils se trouvaient, il y a trente ans, alors que l'établissement comptait 316 élèves, soit la moitié de l'effectif actuel. Le bâtiment qui abrite aujourd'hui plus de six cents étudiants n'a, du reste, subi aucune modification essentielle, surtout depuis la construction de son aile occidentale survenue en 1660. Ces quelques rares changements qui auraient pu être plus profonds lui ont laissé son ancienne physionomie ; l'emplacement en avait été choisi avec tant de discernement que l'idée

de l'installer ailleurs ne se présenta jamais : il eût été impossible, en effet, de trouver un meilleur site. Au cours de ces dernières années, des réparations furent ordonnées, notamment à l'église, aux principales façades, aux couloirs et dans un certain nombre de classes. La cour dite du gymnase vient d'être fort bien aménagée et pourvue de services spéciaux.

Des restaurations plus complètes, des agrandissements surtout sont attendus avec une impatience qui se conçoit de la part de ceux qui ont la responsabilité immédiate de la marche de notre grande institution. Le Collège devrait posséder, en propre, tout d'abord une halle de gymnastique, une grande salle de réunion, ainsi que plusieurs pièces pour l'enseignement de la musique et du dessin.

En 1886 déjà, la question d'un agrandissement s'était posée et l'intendance des bâtiments de l'Etat en avait arrêté les plans. L'exécution en fut renvoyée à des temps meilleurs ; mais on ne saurait indéfiniment différer une solution qui s'impose et qu'il n'est possible d'entrevoir qu'avec une collaboration immédiate du budget de l'Etat.

Parallèlement est envisagé le problème plus coûteux de doter l'Université d'un édifice digne des trois facultés qui encombrent les divers étages du bâtiment du Lycée. Pour qui construire ? tel est le dilemme qu'il s'agit de trancher : Collège ou Université ? Le Directeur de l'Instruction publique a pleinement souci de cette difficulté. Comme son devancier, il est fécond en combinaisons et ne compte point sa peine ; mais il doit parfois éprouver combien il est malaisé de concilier deux termes qui s'excluent : la satisfaction à donner au progrès et l'économie dans la gestion des affaires. Quelques donations récentes qui semblent annoncer un réveil de la libéralité du peuple catholique suisse à l'endroit de l'Université ; la collaboration toujours plus active et généreuse de la société académique (Hochschulverein) que préside, avec autant d'ardeur que d'intelligence, M. le juge fédéral Piller ; les revenus de quelques fondations et diverses ressources annuelles escomptées pour un avenir plus ou moins rapproché, permettraient de renter une moitié de l'important capital indispensable à la construction universitaire. D'où nous viendra le Mécène qui, apportant à l'entreprise les sommes complémentaires demandées pour amortir, dans un temps donné, les frais de la bâtie, comblera les vœux ardents des maîtres et des élèves de l'Université, comme les aspirations des citoyens dévoués aux vrais progrès et au développement continu de notre capitale ?

En attendant, d'autres institutions font entendre leurs voix

pour revendiquer aussi une part de la sollicitude des pouvoirs publics. Dût ma chronique présente s'en trouver allongée et prendre la vague allure d'un rapport d'intendance, je tiens encore à me faire l'écho des désirs tout aussi légitimes et respectables des amis des beaux-arts, de notre histoire nationale et de notre Musée qui fut toujours bien chichement doté et souffre, aujourd'hui, des conséquences d'une dispersion de ses richesses. Nous possédons, cependant, des collections intéressantes, précieuses même, celles des vitraux notamment et la belle série des monnaies fribourgeoises augmentée avec amour par feu M. le prof. Ducrest. Pour qu'elles soient mises en valeur, sous leur vrai jour, dans un milieu propice et évocateur, le Musée n'attend qu'un emplacement favorable, quelques salles spacieuses où, selon les règles du bon goût, de l'archéologie et des données historiques, les vestiges de notre passé, les produits de l'art fribourgeois, les groupes spéciaux : musée de la duchesse Colonna, de l'art ancien, galerie des peintres modernes, musée de l'art rural, salle des corporations, des armes, des sculptures sur bois, etc., s'étaleront sans se nuire, dans un cadre approprié, sous les yeux charmés des visiteurs. Déjà, une demeure patricienne a été mise à la disposition du Musée, qui a besoin encore d'un édifice secondaire plus vaste pour abriter le monde des objets formant le stock recueilli par un siècle de patientes et coûteuses recherches. Une démocratie qui s'honneure de remonter haut dans les âges, appellera de tous ses vœux la création d'un musée qui, tout en donnant un vivant et permanent enseignement patriotique aux jeunes générations, assurera une protection efficace à ces « vieux souvenirs du temps passé. »

Quand verrons-nous cette reconstitution de notre Musée ? C'est le secret d'un prochain avenir, car rien ne nous donne le droit de douter du patriotisme des mandataires de notre peuple qui n'ont point lésiné pour offrir une installation grande et belle à l'enseignement des sciences agricoles. Il est impossible qu'ils tergiversent lorsqu'ils seront placés en face d'une réalisation dont s'honorera le canton. Chaque chose en son temps, sans doute ! mais que cette répartition des faveurs de l'Etat intervienne dans un rythme moins langoureux !

Le moment est aussi venu pour nous de sortir de ces projets édilitaires et de signaler d'autres progrès réalisés sur le terrain scolaire immédiat, par exemple : la création de l'institut pratique de français moderne, en marge de la Faculté des Lettres ; le renforcement des études réparties sur deux ans, à l'école ménagère normale ; l'adjonction d'un cinquième cours à chacune des sections allemande et française de l'école normale des institu-

teurs ; la révision du règlement des examens du baccalauréat ; la modification de certaines prescriptions de la loi sur la caisse de retraite des membres du corps enseignant dans les écoles primaires et secondaires publiques, en vue de sauvegarder à tout jamais le capital de garantie de cette institution, etc. Ajournons ces questions à l'année prochaine ; aussi bien, il est temps de nous souvenir que M. Jules Savary avait assigné à ses correspondants occasionnels, dans les cantons romands, un nombre déterminé de pages qu'il ne fallait pas dépasser. Soyons fidèle à cette recommandation, comme au souvenir du regretté et si compétent directeur de notre *Annuaire*. G.

Valais.

Enseignement primaire.

L'année 1928-29 a vu se dérouler les manifestations habituelles de notre vie scolaire. La première en date a été la *Conférence des Inspecteurs et de la Commission cantonale de l'enseignement primaire*, tenue à l'Hôtel du Gouvernement, à Sion, le 30 octobre 1928, avec un ordre du jour aussi substantiel que varié.

De tous les sujets traités, le plus intéressant fut celui de l'enseignement par l'image lumineuse, avec causerie de M. Rudhardt, de Genève, qui fit une démonstration des nouveaux appareils de projection, mis au point par les services techniques des principaux départements de l'instruction publique de la Suisse. On décida de faire confectionner des séries de films valaisans, que des maîtres spéciaux iront projeter dans les écoles, pour le plus grand plaisir des élèves, qui apprendront ainsi à connaître l'histoire, l'agriculture, le commerce, l'industrie de notre pays, ainsi que ses villes et ses villages, ses montagnes, ses châteaux, ses églises et ses chapelles, ses costumes et ses traditions. N'est-ce pas là de l'éducation nationale au meilleur sens du mot ?

D'autres communications portèrent sur les allocations familiales de cinq francs par enfant et par mois, sur l'utilisation des subventions fédérales et l'hygiène scolaire, à propos de laquelle on réclama une visite médicale approfondie de chaque enfant, à son entrée à l'école primaire.

On formula aussi des propositions en vue d'une *circulaire au corps enseignant et aux Commissions scolaires*, à qui il n'est pas inutile parfois de rappeler leurs devoirs. Cette lettre, publiée en décembre 1928, est pleine d'avis judicieux concernant le personnel et les rapports scolaires, l'enseignement proprement